



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

n° 170-18 C

Objet : *RS - Attribution d'une subvention au lycée Reinach pour l'organisation du concours départemental de la race tarentaise le 22 avril 2018, au titre du Fonds de soutien aux manifestations agricoles*

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Marc Chauvin à Daniel Roचाix - de Nathalie Colin-Cocchi à Christine Dioux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet

- conseillers excusés : 11

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Frédéric Bret - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

délibération n° 170-18 C

objet **RS - Attribution d'une subvention au lycée Reinach pour l'organisation du concours départemental de la race tarentaise le 22 avril 2018, au titre du Fonds de soutien aux manifestations agricoles**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, indique que par courrier du 26 février 2018, le lycée Reinach EPLEFPA (établissement public local d'enseignement et de formations professionnelles agricoles) de Chambéry - La Motte-Servolex a sollicité Grand Chambéry au titre du Fonds de soutien aux manifestations agricoles (action 8B du Schéma agricole) pour l'organisation du concours départemental de la race tarentaise le 22 avril 2018 à La Motte-Servolex.

L'organisation de ce grand évènement agricole sur le bassin chambérien a pour objectifs de :

- permettre aux agriculteurs de tout le département de se retrouver pour concourir au sein d'un établissement formant les agriculteurs de demain et valoriser leurs savoirs techniques,
- valoriser la race tarentaise ainsi que la production fromagère comme porteuse de l'image de la Savoie auprès du grand public, et en particulier celui du bassin chambérien puisque habituellement les concours sont organisés dans les vallées de Maurienne et Tarentaise.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € au lycée Reinach EPLEFPA de Chambéry – La Motte-Servolex pour l'organisation de l'édition 2018 du concours départemental de la race tarentaise.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le budget 2018,

Vu le courrier de demande d'aide du lycée Reinach EPLEFPA de Chambéry – La Motte-Servolex du 26 février 2018,

Vu l'avis de la commission chargée de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique du 29 mars 2018,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'attribution d'une subvention au lycée Reinach EPLEFPA de Chambéry – La Motte-Servolex à hauteur de 1 500 € maximum pour l'organisation de l'édition 2018 du concours départemental de la race tarentaise à La Motte-Servolex. Cette aide sera versée sous réserve de production d'un bilan et d'un budget consolidé à l'issue de l'évènement,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 170-18 C

Objet de l'acte : RS - Attribution d'une subvention au lycée Reinach pour l'organisation du concours départemental de la race tarentaise le 22 avril 2018, au titre du Fonds de soutien aux manifestations agricoles

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 1 - A d'autres collectivités

Date de l'acte : 25 octobre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181025-lmc1H21380H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21380H1

Date de transmission en Préfecture : 09 novembre 2018

Date de réception en Préfecture : 09 novembre 2018